

NISSORUN 250 SC

A.M.M n°	2160272
Composition	Hexythiazox 250 g/L
Formulation	Suspension concentrée (SC)

Classement CLP: H319 - H400 - H410



EUH208 : Contient de la 1,2- benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique
 Délai de rentrée : 24 heures.

x : Usages obtenus dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009

Pour ces usages, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, Certis Belchim B.V. décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de NISSORUN 250 SC pour ces usages.

NISSORUN 250 SC est efficace sur les acariens de la famille des tétranyques (genres *Tetranychus*, *Panonychus*, etc.) et n'est pas efficace sur les autres familles d'acariens phytophages (tarsonèmes, phytoptes...). Il est sélectif des acariens prédateurs.

article 51	Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Dose d'emploi recommandée	Nombre maximal d'applications (Intervalle minimum entre applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Cultures légumières	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	-	
	Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Acariens	melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	5 m (*)	
	Fraisier*Trt Part.Aer.*Acariens	Fraisier Plein champ - Sous abri	Acariens	0,2 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 97	3 jours	5 m (*)	
	Poivron*Trt Part.Aer.*Acariens	Poivron, piment Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	-	
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Acariens	Tomate - Aubergine Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	3 jours	5 m (*)	
Cultures fruitières	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette Plein champ	Acariens	0,3 L/ha	0,2 L/ha	1 / an	Entre les stades BBCH 51 et BBCH 81	28 jours	20 m (dont DVP 20 m)	
Vigne	Vigne*Trt Part.Aer.*Acariens	Vigne Plein champ	Acariens	0,1 L/ha	0,1 L/ha	2 / an (30 jours)	Entre les stades BBCH 33 et BBCH 81	21 jours	5 m (dont DVP 5 m)	
Cultures ornementales	× Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Acariens	Arbres et arbustes Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha		1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	non applicable	20 m (dont DVP 20 m) (**)	Emploi possible (***)
	× Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Acariens, phytoptes et tarsonèmes	Cultures florales et plantes vertes Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha		1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	non applicable	5 m (**)	Emploi possible (***)
	× Rosier*Trt Part.Aer.*Acariens	Rosier Plein champ - Sous abri	Acariens	0,3 L/ha		1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	non applicable	20 m (dont DVP 20 m) (**)	Emploi possible (***)
Cultures porte-graine	× Porte graine*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	Porte graine Plein champ - Sous abri	Ravageurs divers	0,3 L/ha		1 / an	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 89	non applicable	5 m (**)	Emploi possible (***)

(*) pour usages plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement

(**) pour les usages en plein champ

(***) Emploi possible = usage autorisé durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur tomate-aubergine, cucurbitacées à peau non comestible, fraisier, cultures florales et plantes vertes (plein champ), cultures porte graine (plein champ).

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur vigne.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur pommier, arbres et arbustes, rosier, en plein champ.

Application manuelle en plein champ uniquement vers le haut.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

Mise à jour 24/07/24